

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2023

INTERDIRE LES DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DE VAPOTAGE À USAGE UNIQUE - (N° 464)

AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par
M. Christophe, M. Gernigon et M. Valletoux

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.